Image not found or type unknown

Puis-je porter plainte contre mon propre père

Par **Elizsun**, le **05/02/2019** à **19:38**

Bonjour, je suis actuellement âgée de 20 ans et je suis lycéenne. Depuis plusieurs je suis en conflit avec mon père qui es un ancien policier, qui vit désormais au Perou. J'ai aussi vécu là-bas pendant quelque année avec lui et sa femme. J'ai du après trois ans me résigner a rentrée en France à cause de violence verbale et physique répété provenant de ma belle-mère. Mon père qui a la cinquantaine d'années était au courant mais ne réagissait pas pour me défendre, il laissait faire. J'ai commencé a beaucoup lui en vouloir pour ça. Un an après mon retour en France j'ai malheureusement perdu ma mère a l'age de 18 ans. J'ai donc commencé a vivre chez ma grand-mère paternelle qui a une relation très fusionnel avec son fils. Elle le lui cède tout, le protège et ne veux pas reconnaitre les torts et les mauvais actes de son fils. Il est venu en France pour fêter les fêtes avec nous en 2017 au frais de ma grand-mère. Il a toujours eu des problèmes d'argent et a l l'habitude de demander a sa mère ou a d'autre membres de la famille de lui en prêté. Il est donc très souvent dans le rouge a la banque et même certaines de ces affaire ont était saisis par des huissiers. Il a fait lorsque il était plus jeune une tentative de suicide pour cela car c est parent pour une fois ne voulait pas l'aider financièrement. Il gère très mal son argent et joue a des jeux de poker et autres en ligne. Durant son séjour les choses on dégénérer car je lui ai fait des réflection sur sa manière de se conduire et sur certaines choses qu'il avait dites sur moi. Il m'a frappée et on c' est battu. Mon père avait dit a mes grand-parents ainsi que a ma mère que lorsque j'étais au Pérou j'avais poursuivis et menacé ma belle mère avec un couteau. Et de nouveau il n'y a pas très longtemps ma tante m'a dit qu'il lui avait dit que j 'avais aussi menacé avec un couteau ma grand-mère. Ce qui est bien évidement faux et choquant ! Il a de plus très mal régit lorsque il a appris que je désirer me réorienter et changer de lycée. Il a dit au téléphone que j'étais que une pauvre fille perdue et incapable de prendre une décision car ma mère venait de mourir. Heureusement étant majeure j ai pu suivre les études que je désirée. Meh bon mon cousin et ma tante qui me soutienne m'ont prévenu que mon père avait commencé une procédure a la préfecture contre moi depuis le Perou, pour me faire passer pour une jeune femme inapte et violente. Il a envoyé des lettres de menaces a mes grands parent maternelle, des mails choquants parlant de moi a des membres de ma famille ainsi que a mon docteur. Il tients à savoir tout ce que je fais. Et si ma grand mère n'est pas en capacité de lui donné des réponses, il appelle mon cousin ou ma tante pour savoir ce que je fais et même ce qui se dit lors de mes consultations chez mon médecin. Il a harcelé un jeudi après midi ma tante alors qu'elle était a son travail. 18 fois il a appelé et a laisser des messages vocaux ou ils s'emporte fortement. De plus elle m'a dit avoir reçu des menaces de sa part. Il y a encore beaucoup a raconté mais ça serait trop long, j 'ai écris le principal. Je suis depuis plus de deux semaines dans un états dépressif, je suis à bout et n arrive plus a supportée cette pression. J'ai même du bloqué ces messages car il se permettait de se moquer de mon état dépressif car pour lui je joue la comédie. J'ai l'intention de rechercher un logement et de l'aide d'un psy. Mais j'aimerais savoir si je peux porter plainte contre mon père.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/02/2019** à **20:35**

Bonjour
Lorsqu'on porte plainte, il faut définir un motif, lequel retenez vous dans tout cela ?
Première chose à faire, rencontrer un avocat en droit de la famille.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés